

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION FORMATION B

PROCÉDURES D'ÉVALUATION

AVANT LA FORMATION

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences sera réalisée.

Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle est obligatoire pour toute personne âgée de :

- au moins 15 ans, souhaitant débiter un apprentissage anticipé à la conduite accompagnée (AAC) ;
- au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle ;
- au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée (CS).

Elle est organisée avant l'inscription définitive et permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire. Selon la progression de l'élève, de son implication, et de la fréquence des heures, cette estimation pourra être modifiée.

LE MOYEN UTILISÉ

Cette évaluation est réalisée dans le véhicule-école avec un enseignant, un support numérique ou simulateur agréé n° CV01-2024-04-0061

LA DURÉE

Cette évaluation dure 55 minutes.

INFORMATION DU PUBLIC

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par affichage et sur le site.

09 51 59 69 69

contact@creon-conduite.fr

www.creon-conduite.fr

45 avenue de l'Entre Deux Mers
C.C. Riboutet, Local n°2
33670 Créon

SIRET 531 924 892 00023

NAF 8553Z

AGR. E1603300030

N° Déclaration d'activité 75331041233



COMPÉTENCES ÉVALUÉES : QUESTIONS ET EXERCICES

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le moniteur Identité, âge, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple. Ou utilisation d'un simulateur agréé n° CV01-2024-04-0061
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : Permis possédés ; Véhicules conduits ; Zone d'évolution à bord du véhicule ; Temps de pratique en conduite ; Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : Direction- Boîte de vitesse - embrayage - Freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : Limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
HABILITÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	<ul style="list-style-type: none"> • Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur. • 5 réalisations de « départ - arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales. nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations et direction du regard.
PERCEPTION	En circulation À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, de tenir compte de la signalisation et des autres usagers, de mettre le clignotant si nécessaire, de dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite. Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur la compétence 1 et la compétence 2 de votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

09 51 59 69 69

contact@creon-conduite.fr

www.creon-conduite.fr

45 avenue de l'Entre Deux Mers
C.C. Riboutet, Local n°2
33670 Créon

SIRET 531 924 892 00023

NAF 8553Z

AGR. E1603300030

N° Déclaration d'activité 75331041233



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE